



Document informatif pour le groupe local "Biodiversité"

Vous souhaitez vous investir dans la protection de la biodiversité locale et de votre environnement ? N'hésitez pas à rejoindre le groupe local de votre commune !

Le groupe local au sein du dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité"

La richesse de la biodiversité est d'une importance capitale : elle fait partie de notre patrimoine naturel, fruit de centaines de millions d'années d'évolution dont nous faisons nous-mêmes partie. Les interactions entre les espèces végétales et animales sont complexes et résultent d'un équilibre fragile et souvent menacé. Les actions visant à la protéger sont indispensables.

"Mon Village, mon Quartier, Espace de Biodiversité" est un dispositif d'accompagnement à la découverte de la biodiversité de proximité. L'objectif est que chacun (collectivités territoriales, enfants, familles, élus, agents, associations, entreprises, agriculteurs, apiculteurs) puisse s'approprier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun : la nature et sa biodiversité.

L'association ABEI Locales est chargée de le promouvoir et d'accompagner sa mise en œuvre auprès des communes adhérentes. Le projet s'appuie sur un ensemble d'actions qui vont contribuer à améliorer les connaissances sur notre environnement. Il permet aux citoyens d'observer, d'échanger sur la place de la biodiversité et de modifier naturellement leurs pratiques via :

➤ des animations :

- dans les écoles (3 à 4 animations par classe) : éveillent la curiosité des enfants envers la nature et sa biodiversité : elles les aident à se les approprier et avoir envie de les protéger ;
- une œuvre d'art collective est réalisée par les classes participantes la 2^{ème} année du projet ;
- dans les communes (4 animations dites animations "village") : stands interactifs, sorties nature avec démarche expérientielle, fête de l'abeille... ;
- conférences de type "Université Populaire" : action qui sera de plus en plus développée sur le long terme afin d'apporter un socle solide de connaissances aux habitants ;

➤ la mise en place de "supports matériels" pour éveiller l'intérêt des habitants :

- accueil d'un rucher pédagogique communal ;
- semis de graines de fleurs mellifères et nectarifères pour constituer une prairie fleurie ;
- mise en place d'un "carré pour la biodiversité" ;
- fabrication et mise à disposition d'abris à insectes aux enfants et proposition d'ateliers découverte des invertébrés (les différents groupes d'invertébrés, leur rôle, leur importance dans l'écosystème ainsi que l'importance de la diversité des habitats).

La constitution d'un groupe local permet de faire vivre le projet sur le long terme à travers l'organisation d'événements, la mise en place des différentes actions du dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité", la communication auprès des habitants... Vous pouvez ainsi être acteurs pour la protection de notre biodiversité locale et de notre environnement, et proposer de nouvelles initiatives en rejoignant le groupe local de votre commune. C'est également l'occasion de faire de nouvelles rencontres et mieux connaître les habitants de sa commune !

- toute personne volontaire habitant la commune peut intégrer le groupe local ;
- une personne référente, désignée par le groupe local, sera en lien avec le conseil municipal pour assurer une bonne communication entre les acteurs du projet.



Les actions concrètes attribuées au groupe local

Le groupe local a un rôle actif et, selon les volontés de chacun, aura plusieurs missions à mettre en place. Vous contribuerez à la **pérennité des actions sur le long terme**, ce qui s'avère indispensable pour le succès du projet. Le rôle du Groupe Local s'articule autour de 2 axes :

- **un axe "sensibilisation"** qui passe par l'organisation d'animations "village" ayant pour objectif de sensibiliser les habitants à la biodiversité. Il peut également comprendre des ateliers d'échanges de pratiques ou autres idées originales qu'auront les membres du groupe local ;
- **un axe "action"** qui comprend des réalisations telles que la fabrication des abris à insectes, l'éventuelle contribution à la réalisation de l'œuvre d'art collective par les enfants de l'école et tout autre atelier de bricolage ou chantier en lien avec la promotion de la biodiversité locale.

Le groupe local peut interagir avec l'apiculteur pour l'organisation d'événements

Les ruches sont entretenues par un **apiculteur volontaire** qui peut être déjà apiculteur amateur ou professionnel ou qui peut se former afin d'avoir les connaissances nécessaires. L'association peut, si besoin, recommander une formation "à la carte" sur quelques jours, cette dernière sera financée par votre commune. Les ruches, préalablement peintes par les enfants des écoles, peuvent accueillir les essaims aux alentours du mois de mars. L'entretien des ruches consiste à assurer :

- **le contrôle du bon état sanitaire de la colonie** : castration des ruches, mise des hausses au printemps, traitements anti-varroa après la dernière récolte et hausses à retirer... ;
- **la récolte du miel** et, dans la mesure du possible :
 - o la participation à la fête de l'abeille, durant laquelle les habitants découvrent l'extraction de miel (la récolte étant en général faite la veille par l'apiculteur seul, en utilisant les chasse-abeilles). A cette occasion, les habitants peuvent échanger avec l'apiculteur, déguster du miel, recevoir des petits pots de miel et assister, selon les événements organisés, à des conférences, ateliers... sur les pollinisateurs (**note : une exposition sur la pollinisation peuvent être prêtés par l'association, sur votre demande**) ;
 - o le dialogue avec les habitants désirant découvrir le monde des abeilles. L'apiculteur peut, au cours de l'année et en respectant les règles de sécurité élémentaires, montrer l'entretien des ruches et le fonctionnement d'une colonie aux habitants volontaires.

Assemblage des planches pour construire les abris à insectes

Les enfants des classes adhérentes reçoivent chacun, sur la base du volontariat, un abri à insectes. Les abris peuvent être installés dans les jardins (ou même balcons) de chaque famille, ils serviront de support d'observation et éveillent l'intérêt pour les insectes en général. Ils permettent d'aborder le rôle de chaque groupe d'animaux dans l'écosystème et l'importance des insectes pollinisateurs.

Vous aurez pour objectif d'assembler les planches que l'association aura préalablement commandées dans une scierie (cette première action permet de donner une cohésion au groupe) :

- les planches sont déjà débitées, excepté pour une coupe en biseau que vous devrez réaliser. La quincaillerie, au choix du groupe local, n'est pas fournie par l'association ;
- vous pourrez assembler les planches selon le plan qui vous sera donné et percer les trous dans la partie centrale de l'abri à insectes (trous destinés à accueillir différentes espèces d'abeilles sauvages). L'association ABEILocales peut prêter une perceuse à colonne sur demande. Il est également possible de faire participer les enfants sous forme d'atelier traçage : cela leur permettra de se familiariser avec l'abri et de découvrir le mode de vie des abeilles sauvages.

Organisation d'animations "village", de réunions et événements

En tant que groupe local et conjointement avec les élus de votre commune, vous piloterez :

- **les réunions :**
 - o réunion de lancement du projet (auprès des habitants, pour leur donner connaissance du projet à travers une présentation de l'association et divers ateliers et animations) ;
 - o réunions régulières du groupe local, temps d'échanges de pratiques ;
- **l'organisation de quatre animations "village"** dans une logique de **démarche expérientielle**, dans laquelle les habitants peuvent être réellement acteurs. Elles sont **interactives** et **apportent des connaissances** aux habitants. L'association ABELocales recommande :
 - o d'aborder la notion de l'habitat pour la première animation ;
 - o d'organiser également une fête de l'abeille (décrite plus haut) ;
 - o d'accueillir le CPIE pour une animation autour du "carré pour la biodiversité" ;
 - o les autres animations peuvent être faites sous forme de sorties nature, conférences et expositions interactives, autres évènements à l'initiative du groupe local...
- le groupe local peut, s'il le désire, **proposer ses services à la création de l'œuvre d'art collective** auprès des enfants des classes participantes, au cours de la deuxième année.

Et pour la suite ? Présentation de l'espace pédagogique pour la biodiversité

Les communes volontaires peuvent, en plus du dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité", mettre en place un "Espace Pédagogique pour la Biodiversité". Ce projet consiste à créer des habitats diversifiés dans une zone communale (exemples : mare, muret de pierres, haie champêtre, friche, espace fleuri, bosquet, nichoirs à oiseaux et chauve-souris, tas de bois...).

L'idée de ce projet est née du constat que les habitats sont très impactés par l'anthropisation des milieux (agriculture, urbanisme...). **Les jardins étant de plus en plus nombreux et représentant une énorme surface sur le territoire, ils pourraient devenir eux-mêmes de véritables réservoirs de biodiversité.** Cet espace deviendrait ainsi un outil pédagogique :

- informatif sous forme de panneaux et ateliers nature ;
- d'espace d'observation de la faune et de la flore ;
- encourageant les habitants à recréer des habitats similaires dans leur jardin, à mieux connaître la faune et la flore locales et identifier leurs besoins.

Ce projet est associé à la **mise en place d'un potager de type permaculture**, support d'ateliers pour les habitants et élèves. Il permet d'aborder l'importance du sol, la rotation des cultures, le paillage, le compostage, l'association d'espèces pour éviter pesticides et épandage d'engrais chimiques...

L'association ABELocales aura un rôle de soutien auprès du groupe local, afin que vous soyez soit apte à animer vous-même l'espace pédagogique et le jardin en permaculture. Vous pourrez également accompagner les habitants souhaitant recréer ces habitats dans leur jardin.

Communication avec l'association ABELocales, qui a un rôle de soutien

L'association ABELocales garde un rôle de soutien sur le long terme. Le groupe local sera donc en **communication régulièrement avec l'association**, afin de transmettre les différents évènements organisés, échanger, demander des conseils voire des formations / animations...

Aide-mémoire : les premières actions à réaliser

Abris à insectes :

- perçage et assemblage ;
- distribution aux enfants et explications à l'aide du livret fourni par ABELocales.

Animations à organiser avec votre commune :

- organisation de la **réunion de lancement** du projet auprès des habitants ;
- animation sur le **carré pour la biodiversité** (réalisée avec le CPIE) ;
- 1 ou 2 animations villages supplémentaires à organiser (possibilité de choisir les partenaires éducatifs de l'association ABELocales, qui finance l'animation) :

.....
.....

- fête de l'abeille** (avec l'aide de l'apiculteur volontaire) ;
- Université Populaire** (facultatif) :

.....
.....
.....

Œuvre d'art collective (facultatif) :

- aide à la création de l'œuvre d'art collective.

Initiatives propres à votre groupe local :

- exemple : carré pour la biodiversité, prairie fleurie (sorties nature avec identification de la faune de la flore...) :
-
-
-

L'accompagnement matériel pour votre groupe local

Dès le début du projet dans chaque commune, le groupe local nouvellement constitué recevra, à titre informatif :

- un document synthétique présentant l'association ;
- un calendrier détaillant les actions à mettre en place pour l'ensemble du projet ;
- le "catalogue" des animations et des conférences proposées par l'association ABELocales ;
- un document relatif à l'espace pédagogique ;
- la liste du matériel fourni ou prêté par l'association sur votre demande (n'hésitez pas, par exemple, à demander l'exposition sur les pollinisateurs sauvages pour organiser la fête de l'abeille) ;
- un diaporama présentant le dispositif et l'association, diffusable lors de vos événements ;
- un flyer présentant votre groupe local à distribuer auprès des habitants de votre commune.

